Commune de Châtellerault CAISSE DES ECOLES Délibération du comité

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID: 086-268600053-20231212-CE235200DL0035A-DE

du 12 décembre 2023

n°

2023/35

ETAIENT PRÉSENTS : Madame MARECOT

Monsieur PAQUET

ETAIENT EXCUSÉS: Mesdames PRINCET, ONILLON et HOUSSIN

Monsieur ABELIN

Y ASSISTAIT:

Madame HORREAU-BIGOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame MARECOT

OBJET : Programme de Réussite Éducative – Financement d'activités 2023/2024

Dans le cadre du Programme de Réussite Éducative, il est nécessaire d'autoriser le financement des actions avec les différents partenaires cités ci-après :

- MJC Horizons Sud
- Centre social de la Maison Pour Tous
- Centre social des Minimes
- Pascale Capron, psychomotricienne
- le CSAD-C
- le club de dauphins
- le SOC
- le club des Portugais
- L'entente athlétique du Pays Châtelleraudais
- Centre équestre du Pas de la Groie
- CCAS service petite enfance
- Ville de Châtellerault, Direction éducation (cantine)
- Association coups de pouce

Après avoir délibéré, le comité de la Caisse des écoles décide d'autoriser le financement des actions avec les partenaires précités. Dans ce cadre, il autorise le président ou son représentant (la vice-présidente) à signer toute convention relative à la mise en œuvre de nouvelles actions validées par le comité consultatif du Programme de Réussite Éducative.

UNANIMITÉ

Certifié exécutoire Par le Président de la Caisse des écoles de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous-Préfecture le N° Publié à la mairie le Pour ampliation, Pour le Maire-Président, par délégation, Jeannie MARECOT